

PROVINCE DE LIEGE
ARRONDISSEMENT DE VERVIERS
COMMUNE DE THEUX

ARRETE DE POLICE

**OBJET : REGLEMENTATION TEMPORAIRE DE LA CIRCULATION ROUTIERE,
DE L'ARRET ET DU STATIONNEMENT A THEUX PLACE DU PERRON.**

LE BOURGMESTRE,

Vu la demande introduite par Monsieur Pierre-Yves FRERES directeur technique de la société Marcel BAGUETTE sis rue des Bruyères, 2 à 4890 Thimister-Clermont concernant la réfection des trottoirs place du Perron à 4910 Theux ;
Vu la décision du Collège Communal concernant le marché des voiries 2018;
Attendu qu'il s'impose dès lors de prendre les mesures propres à garantir la sécurité des usagers et à éviter les accidents ;
Vu la loi relative à la police de la circulation routière ;
Vu le règlement général sur la police de la circulation routière ;
Vu la Nouvelle Loi Communale;
Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation;

ARRETE :

Article 1 : *Du lundi 26 août 2019 à 08.00 hr au lundi 30 septembre 2019 à 17.00 hr :*

L'arrêt, le stationnement des véhicules seront interdits :

- PLACE DU PERRON de l'habitation n°1 jusqu'au n° 45

Article 2: Toutes les interdictions et restrictions relatives à la Police de la circulation routière seront matérialisées par une signalisation conforme à l'A.M. du 07/05/99.

Article 3 : La signalisation qui serait contraire aux présentes dispositions sera masquée durant le laps de temps imparti à cette manifestation.

Article 4 : Le présent arrêté sera publié au vœu de la Loi. Des expéditions en seront transmises aux autorités administratives et judiciaires, ainsi qu'à la police locale pour information et disposition.

Fait à THEUX, le 14 août 2019.

Le Bourgmestre,

D. DERU